



Décision d'aide humanitaire

23 02 01

Titre: Renforcement des systèmes d'information essentiels à la coordination de l'aide humanitaire par un financement thématique au Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA)

Lieu de l'opération: Global

Montant de la décision: EUR 3.000.000

Numéro de référence de la décision: ECHO/THM/BUD/2006/02000

Exposé des motifs

1. Justifications, besoins et populations cibles :

1.1. Justification

Lors de conflits ou de catastrophes majeures, une **information précise et opportune** joue un rôle aussi important qu'une **coordination** rapide et cohérente entre les différents acteurs de la communauté humanitaire internationale. Des systèmes efficaces offrant un accès rapide à des informations globales, utiles et fiables sont cruciaux pour les opérations d'aide humanitaire. Ainsi que l'ont démontré récemment les interventions d'urgence au Darfour ou lors des catastrophes du tsunami dans l'Océan Indien ou du séisme en Asie du Sud, l'accès à l'information est fondamental dans l'élaboration d'une réponse stratégique cohérente. Plus vite la communauté humanitaire collecte, analyse et diffuse les informations essentielles et plus vite elle agit, plus la réponse sera efficace, mieux les besoins seront satisfaits et plus grand sera le profit pour les populations affectées.

Dans les urgences complexes et prolongées, un flux constant d'informations actualisées et pertinentes est essentiel pour permettre aux fournisseurs de l'aide humanitaire ainsi qu'aux victimes des crises de prendre des décisions en connaissance de cause. Les problèmes d'accès à une information indépendante en temps de conflit peuvent facilement exacerber les tensions existantes. En cas de crise soudaine, l'évaluation rapide des besoins, la création de cartes situant les crises et une mise en relation des besoins et des ressources disponibles améliorent la transparence, l'efficacité et l'efficience de la réponse, évitant ainsi les dépenses insuffisantes, comme celles excessives.

La mobilisation de la communauté humanitaire internationale dépend souvent de la disponibilité d'une vision globale de l'urgence quand elle surgit, y compris les informations sur toutes les activités des acteurs et agences humanitaires associés à l'intervention. Des informations et données globales et fiables, intégrées et analysées, présentées dans des

formats utilisables, permettent aux décideurs présents sur le terrain d'éviter les doubles emplois et de mieux coordonner la réponse entre les différentes agences opérationnelles. Ainsi, un répertoire des documents importants en matière d'urgence (rapports de situation, cartes géographiques ou thématiques, systèmes de suivi des activités de type «qui fait quoi où?» pour chaque secteur, évaluations et données financières) mis à jour en permanence, devient un outil indispensable pour les agences et les décideurs pendant la phase de réponse et ce, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays concerné.

La **liste des ressources financières humanitaires** n'est pas seulement utilisée dans les analyses rétrospectives mais constitue également un instrument fondamental pour les opérations en cours. L'identification des besoins non satisfaits et des inégalités dans les permet aux organisations opérationnelles et aux donateurs de collaborer afin de déterminer le meilleur usage des ressources humanitaires.

Un flux régulier d'informations et l'analyse des événements survenant dans les pays à haut risque sont des éléments fondamentaux de l'**alerte précoce**. Les informations ainsi communiquées dans le cadre d'une alerte précoce permettent d'assurer une prise de décision et une élaboration de politique proactives plutôt que réactives. En alertant la communauté humanitaire de l'imminence d'une crise, l'analyse précoce peut faciliter les interventions préventives et le niveau de préparation, ce qui peut ensuite minimiser, voire écarter, cette crise.

Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA), établi en 1991, a reçu comme mandat spécifique de travailler en collaboration avec les organisations de secours opérationnelles, afin d'assurer la couverture totale des besoins humanitaires et d'éviter la duplication des efforts. OCHA sert de catalyseur, dans ce système multilatéral, à une action humanitaire circonstanciée, menée dès l'annonce d'une crise et jusqu'à ce que le processus de réhabilitation et de reconstruction soit engagé. La gestion de l'information assurée par OCHA va de la simple collecte de renseignements et de données à son intégration, son analyse, sa synthèse et sa diffusion par Internet ou d'autres moyens.

Les systèmes d'information d'OCHA sont essentiels à la communauté humanitaire, notamment pour la DG ECHO, en sa qualité d'important donateur et pour sa procédure de décision. La DG ECHO est un utilisateur important de ces systèmes d'information dans sa gestion quotidienne de l'aide humanitaire. De plus, la DG ECHO est très soucieuse des principes et bonnes pratiques de l'aide humanitaire approuvés lors de la Conférence de Stockholm en 2003. La présente décision de financement se situe dans le prolongement concret de l'engagement pris par les donateurs de renforcer la cohérence et l'efficacité de leurs actions ainsi que d'assumer leurs responsabilités vis-à-vis des bénéficiaires.

Par conséquent, après les résultats positifs enregistrés au cours de la première année du soutien thématique accordé à OCHA, la DG ECHO envisage de continuer à appuyer les mesures visant à améliorer la coordination de l'aide humanitaire et les systèmes de gestion de l'information qui y sont liés. Cet objectif passe par le financement d'OCHA, partenaire expérimenté doté d'un mandat unique et jouissant d'une audience mondiale dans ce domaine. La DG ECHO maximisera cet investissement en assurant la coordination technique, la disponibilité et l'interopérabilité avec les instruments similaires développées pour la DG ECHO et d'autres services de la Commission par le Centre commun de recherche.

Le soutien thématique a permis à OCHA de faire des progrès substantiels dans l'important domaine de la gestion des informations, à travers la création d'unités de gestion d'information (UGI) dans les bureaux locaux d'OCHA et la mise en place de Centres d'Information Humanitaire (CIH) dans des situations de crises humanitaires telle qu'au

Darfour, ou en réponse à des catastrophes naturelles telles que le tsunami du 26 décembre 2004 et, plus récemment, le séisme en Asie du Sud. Après trois années de soutien thématique, la DG ECHO a l'intention d'abandonner progressivement cette contribution d'ici la fin du présent financement.

1.2. Besoins identifiés :

Malgré des innovations considérables et des avancées dans le domaine de l'information humanitaire ces dernières années, la capacité de collecter, analyser et diffuser l'information reste très hétérogène parmi les partenaires humanitaires concernés, OCHA ne faisant pas exception à la règle. La communauté humanitaire continue de faire face à des obstacles opérationnels, institutionnels et stratégiques empêchant la gestion et l'échange d'information de devenir des éléments à part entière des programmes d'aide.

Pour répondre aux besoins, OCHA a développé des systèmes d'informations humanitaires tels que ReliefWeb, les réseaux régionaux d'information (IRIN), les unités de gestion de l'information (UGI) et les centres d'information humanitaire (CIH). Ces services se sont forgé une solide réputation dans la fourniture d'informations de qualité et sont considérés comme essentiels dans la coordination de l'intervention d'urgence au sein de la communauté humanitaire. Le point commun du succès de ces systèmes - ou services d'information - est que les informations fournies reposent sur un réseau éprouvé d'échange entre tous les acteurs de la communauté humanitaire. ReliefWeb consolide les rapports finaux, documents et rapports des partenaires humanitaires en servant de dépositaire unique des informations sur les interventions d'urgence à l'échelle mondiale. IRIN rassemble les informations provenant de plusieurs sources, humanitaires et autres, et fournit un contexte et des commentaires sur les urgences et les pays à risque. Les UGI et les CIH collectent, gèrent et diffusent les données et informations opérationnelles de terrain, fournissant aux décideurs, tant sur le terrain que dans les sièges, des renseignements de nature géographique et une série de données sur les opérations.

D'autres systèmes d'information d'OCHA offrent des services complémentaires afin de satisfaire les différents besoins décrits ci-dessus, tels que OCHA Online, le système de traçage financier (STF) et le système d'alerte mondial pour les catastrophes GDACS (Global Disaster Alert and Coordination System).

Consciente de l'importance de la consolidation des systèmes de gestion de l'information d'OCHA, la DG ECHO a entamé, en 2003, des contacts avec OCHA afin de mettre au point une stratégie thématique dans ce domaine. La DG ECHO estimait que les bureaux locaux d'OCHA devaient être renforcés et uniformisés du point de vue de leurs outils de gestion de l'information et d'autres services assurés aux organisations partenaires (le «qui fait quoi où», par exemple), que les CIH devaient devenir un instrument déployable en quelques jours en cas d'urgence, que le STF devait non seulement couvrir les allocations aux appels consolidés (CAP), mais également les autres flux d'aide et que les IRIN devaient envisager la possibilité de s'étendre à des zones extérieures à leur champ d'activité. La DG ECHO a dès lors commencé à examiner avec le Centre commun de recherche et OCHA la possibilité de développer un mécanisme mondial d'alerte précoce, d'évaluation des dommages et de planification stratégique lors des catastrophes naturelles (GDACS).

A) Gestion de l'information de terrain (GIT)

L'expérience des opérations de terrain a mis en lumière les difficultés liées à la collecte et à la gestion de l'information, du fait de l'absence de normes établies et d'outils normalisés de gestion de l'information. Ceux-ci sont pourtant nécessaires aux partenaires pour collecter les données, partager les résultats d'évaluation et faciliter la gestion et l'échange d'information.

S'agissant des instruments de gestion de l'information utilisés par les bureaux d'OCHA sur le terrain, les mêmes problèmes se posent. Afin de renforcer les capacités d'information d'OCHA dans les zones où les CIH ne sont pas encore créés, il semble nécessaire de renforcer les capacités d'utilisation des instruments normalisés de gestion de l'information que sont les plates-formes d'échange disponibles sur Internet, les bases de données, les data sets ou les instruments géographiques, mais aussi de rationaliser à la fois la méthodologie et l'équipement utilisés.

Par l'adoption, en mars 2004, de la **Stratégie de gestion de l'information**, OCHA propose de créer, dans ses bureaux de terrain, des unités de gestion de l'information (UGI) qui en feront partie intégrante. La gestion de l'information est essentielle pour le rôle de coordination d'OCHA et la valeur ajoutée réelle apportée à son action concrète. De bons systèmes d'information au sein des bureaux locaux d'OCHA sont vitaux pour les partenaires humanitaires. La création d'unités de gestion de l'information (UGI) a substantiellement amélioré la capacité des quatre bureaux opérant sur le terrain grâce à un financement thématique en 2004 (Burundi, Ouganda, RDC et Soudan). Il est désormais généralement admis qu'en raison de l'environnement opérationnel dans lequel les bureaux locaux d'OCHA travaillent et de la rotation importante du personnel qui caractérise les urgences humanitaires, un système de gestion de l'information fiable est indispensable si l'on veut que le bureau d'OCHA et la communauté humanitaire puissent collecter, utiliser et analyser efficacement les données. En outre, un mécanisme de déploiement plus rapide des CIH est souhaité. En tant que service humanitaire commun des Nations unies, les CIH sont des projets interagences gérés par OCHA pour soutenir les efforts de l'ensemble de la communauté humanitaire.

B) Système de traçage financier (STF)

Le traçage des ressources financières humanitaires est essentiel à la coordination. L'accès aux informations essentielles actualisées sur la réponse des donateurs et sur les carences constatées par rapport aux besoins permet aux organisations humanitaires et aux donateurs de travailler ensemble afin de déterminer un usage optimal des ressources humanitaires.

Jusqu'il y a peu, le **Système de traçage financier (STF)** d'OCHA servait surtout à collecter les contributions des donateurs et des organisations opérationnelles aux appels consolidés (CAP). Les informations sur les contributions extérieures aux CAP étaient sporadiques et très incomplètes. Néanmoins, il a été reconnu que le STF pourrait et devait devenir un instrument plus performant et plus exhaustif de suivi des contributions apportées en dehors des CAP, à l'aide humanitaire aux pays n'ayant pas fait l'objet d'un appel consolidé et aux crises oubliées.

Pour y arriver, le financement thématique précédent a étoffé le STF afin qu'il puisse fournir des informations plus rapides et plus précises sur la situation des financements dans le cadre d'appels ou en dehors de ceux-ci et a étendu le système aux pays non concernés par les appels consolidés. Le STF a développé un nouveau serveur et les utilisateurs peuvent désormais accéder aux informations sur les financements pour chacun des 100 pays bénéficiaires d'une aide humanitaire. En 2004, le STF recensait quelque 5 500 contributions spécifiques en faveur de 100 pays, apportées par environ 500 gouvernements et organisations (<http://ocha.unog.ch/fts/index.aspx>).

L'équipe STF de Genève travaille en étroite coopération avec la DG ECHO pour assurer la compatibilité et la transmission, par voie électronique, des données du système en 14 points vers le STF.

C) Système d'alerte mondial en cas de catastrophe et de coordination - GDACS

De nombreuses organisations répondant aux catastrophes d'origine naturelle ou humaine se sont rendu compte de la nécessité de disposer d'un système mondial d'alerte comprenant un mécanisme d'alerte rapide, d'évaluation des dommages et de planification stratégique. OCHA a déjà développé un système principalement utilisé pour les catastrophes naturelles, l'OSOCC (centre de coordination des opérations in situ), regroupant plusieurs de ces fonctions et utilisé avec succès par les organisations internationales dans leurs réponses aux catastrophes.

En 2004, le Centre commun de recherche a développé, en collaboration avec la DG ECHO et OCHA, un prototype de GDACS construit sur la base d'outils déjà existants proposant une information actualisée, rapide et pertinente, qui ont fait la preuve de leurs qualités dans le passé et qui sont déjà largement acceptés par les acteurs humanitaires.

Le bon fonctionnement de ce GDACS nécessitera non seulement des outils de gestion de l'information mais aussi d'autres éléments tels que le soutien des acteurs humanitaires, l'existence d'une méthodologie normalisée et largement acceptée par tous et des procédures de promotion et de formation.

D) Le portail d'information sur les urgences humanitaires (ReliefWeb)

ReliefWeb (www.reliefweb.int) est la principale plate-forme d'informations en ligne sur les urgences et catastrophes humanitaires à l'échelle mondiale. Par le biais de Reliefweb, OCHA fournit aux praticiens, des informations portant à la fois sur les urgences complexes et les désastres naturels observés partout dans le monde et émanant de plus d'un millier de sources distinctes, telles que les Nations Unies, les gouvernements, les ONG, la communauté universitaire et les médias. En moyenne, ReliefWeb accueille quotidiennement jusqu'à 3 millions de visiteurs, ce qui représente une augmentation de 20 % au cours de la dernière année. Chaque jour environ 150 nouveaux documents et cartes provenant de plus de 2 000 sources y sont saisis. Ce réseau d'information bien développé permet d'accroître la sensibilisation aux principes humanitaires fondamentaux d'impartialité, de neutralité et d'humanité.

La version 2004 réaménagée du site propose un nouvel éclairage du contenu par région et secteur, permet une recherche et une navigation plus modernes et contient des rapports approfondis sur les crises oubliées et les pays à risque.

E) Réseaux régionaux intégrés d'information (IRIN)

Les **réseaux régionaux intégrés d'information** (IRIN) (www.irinnews.org) ont été établis par OCHA afin d'améliorer la collecte et la circulation d'informations fiables et actualisées, de façon à renforcer la capacité de la communauté humanitaire à comprendre, anticiper, répondre et prévenir les catastrophes. IRIN est un service d'information humanitaire non commercial et indépendant couvrant 47 pays d'Afrique subsaharienne et 8 pays d'Asie centrale et au Moyen Orient.

1.3. Population cible et régions concernées:

La présente décision bénéficiera à la communauté humanitaire dans son ensemble, aux victimes et aux autres personnes visées par OCHA.

Les groupes cibles et les acteurs identifiés sont les agences des Nations Unies et les autres organisations internationales, les ONG, les donateurs, les gouvernements, les entités universitaires, les spécialistes et les médias. S'y ajoutent les collectivités locales, les parties aux conflits, la société civile, les médias locaux et les organisations régionales.

1.4. Évaluation des risques et contraintes éventuelles:

La plupart des domaines concernés par les systèmes de gestion de l'information posent des problèmes d'accès, de sécurité des travailleurs humanitaires, de contraintes affectant l'échange d'informations entre les différents acteurs et de sensibilité éventuelle des informations fournies pour les États membres ou d'autres groupes politiques. Il convient de les prendre en considération et de leur accorder l'attention souhaitée.

Assurer un bon échange d'information entre les acteurs demande de la réciprocité. Afin de surmonter la méfiance souvent rencontrée à l'égard d'un partage de l'information, OCHA doit accorder autant d'importance à sa diffusion et qu'à sa collecte, de façon à en assurer la meilleure disponibilité possible.

La capacité d'OCHA à assumer ces fonctions dépend de la disponibilité de personnel qualifié et expérimenté. Le financement par d'autres donateurs du programme général d'OCHA restera une composante essentielle.

Les ressources allouées en vertu de la présente décision n'empièteront pas sur les opérations dans lesquelles la DG ECHO soutient déjà directement OCHA mais les renforceront. Le financement géographique continuera de soutenir les actions de coordination d'OCHA sur le terrain. Les résultats de la présente décision de financement constitueront un enseignement important pour l'organisation future d'opérations géographiques spécifiques normalisées.

2- Objectifs et composantes de l'intervention humanitaire proposée : ¹

2.1. – Objectifs:

¹ Les subventions pour la mise en oeuvre de l'aide humanitaire telle que définie par le Règlement (CE) No. 1257/96 du Conseil du 2à juin 1996 concernant l'aide humanitaire sont attribuées en conformité avec le Règlement Financier, en particulier son article 110, et avec ses modalités d'exécution, en particulier son article 168 (Règlement du Conseil (EC Euratom) No 1605/2002 du 25 juin 2002, JO L 248 du 16 septembre 2002 et No 2342/2002 du 23 décembre 2002, JO L 357 du 31 décembre 2002). Niveau de financement : en application de l'article 169 du Règlement financier, les subventions pour la mise en oeuvre de la présente décision peuvent financer 100 % des coûts d'une action. Les opérations d'aide humanitaire financées par la Commission sont mises en oeuvre par des ONG et par les organisations de la Croix Rouge sur la base d'un Contrat Cadre de Partenariat (CCP) (en conformité avec l'article 163 des modalités d'exécution du Règlement financier) et par les agences des Nations Unies sur la base de l'Accord cadre administratif et financier (FAFA). Les normes et critères établis dans le Contrat Cadre de Partenariat standard d'ECHO auquel les ONG et les organisations internationales doivent adhérer, ainsi que les procédures et critères nécessaires pour devenir partenaire sont disponibles à l'adresse suivante : http://europa.eu.int/comm/DG ECHO/partners/index_fr.htm.

L'objectif principal de la présente décision de financement est de renforcer la coordination de l'aide humanitaire au sein de la communauté internationale dans le but de mieux répondre aux besoins des victimes de crises humanitaires.

L'objectif spécifique est de renforcer les systèmes de gestion de l'information et les services d'OCHA, en particulier la gestion de l'information de terrain, le système de traçage financier, ReliefWeb, IRIN et le système d'alerte mondial sur les catastrophes, afin d'améliorer la coordination de l'aide humanitaire.

2.2. - Composantes:

A) Gestion de l'information de terrain (GIT)

Le service des systèmes d'information de terrain d'OCHA poursuivra et achèvera la formation du personnel dans l'utilisation d'outils de gestion de l'information normalisés et actualisés, notamment des plates-formes d'échange en ligne, des bases de données, des annuaires de contacts, des data sets et des outils géographiques, développés au cours de la première année de financement thématique.

À la fin de cette décision, tous les bureaux locaux d'OCHA devront avoir atteint un niveau minimal de capacité de gestion de l'information et avoir mis en place une unité de gestion d'information. Le système de gestion de l'information de terrain (GIT) apportera un soutien aux bureaux locaux par le biais de sessions de formation de personnel, d'achat d'équipement et de données et instruments de gestion de l'information et moyens de connection et communication. Une fois que le bureau local a reçu le soutien du département GIT, les coûts de fonctionnement des unités de gestion d'information seront intégrés dans l'appel OCHA.

En ce qui concerne les centres d'information humanitaire (CIH), OCHA maintiendra ses efforts visant à améliorer le déploiement et la gestion rapides des CIH, qui doivent être opérationnels en sept jours, dotés du personnel formé, des équipements, des outils de gestion et des données

B) Système de traçage financier (STF)

OCHA continuera à améliorer le STF pour en faire un instrument mondial sur les flux d'aide humanitaire, proposant un éventail de données étoffées en permanence et appelé à devenir une plate-forme pleinement interactive comportant des liens vers d'autres systèmes d'information comme ReliefWeb, les CIH ou les bureaux locaux. Le principal défi pour le STF est de réussir à adapter le traçage de l'aide humanitaire aux réalités sur le terrain. Pour faire face à ce défi, le STF doit développer des contacts avec les bureaux locaux d'OCHA, afin d'assurer que les données recueillies correspondent effectivement à la réponse donnée sur le terrain. Le STF a pris des mesures importantes pour devenir, à partir d'un système centré sur le CAP, un centre d'information globale sur le financement des opérations humanitaires et leurs besoins. Des évaluations de besoins faites en 2005 ont indiqué que les prochaines améliorations doivent renforcer les liens horizontaux avec les autres plateformes d'information d'OCHA (par exemple les CIH) en ce qui concerne à la fois les présentations en ligne et les méthodes de recueil de données ; une plus grande participation, notamment dans la fourniture des informations, de la part des ONG ; une amélioration continue des conditions d'utilisation et de fonctionnement du site Internet ; et le support aux bailleurs de fonds pour la fourniture de rapports de qualité (plus complets, dans les temps et automatisés).

C) Système d'alerte mondial en cas de catastrophe et de coordination (GDACS)

Le GDACS espère avoir établi un système de gestion des catastrophes en ligne à la fin de l'année 2006. Ce système comprend une composante d'alerte automatique, une composante d'échange d'information en temps réel (OSOCC Virtuel) et un accès direct aux rapports (ReliefWeb) et aux images satellite (imagerie satellite des Nations Unies) lors de toutes les catastrophes importantes.

Au cours de l'année dernière, OCHA a développé un réseau de points focaux régionaux et/ou nationaux pour le GDACS. Suivant le modèle de l'antenne régionale de l'INSARAG en Tunisie, des antennes GDACS seront mises en place au sein d'organisations répondant aux crises dans les pays à risque. Les antennes régionales auraient comme tâche d'apporter leur soutien dans le développement de la méthodologie (participation dans des ateliers et exercices de simulation), de faire connaître l'instrument dans leur régions/pays, ainsi que d'agir comme interface vis-à-vis de la communauté internationale en cas de catastrophe survenant dans leur pays.

En 2006 OCHA continuera à promouvoir la participation des pays à risque dans le GDACS. Il organisera une réunion annuelle du GDACS, réunissant les principaux acteurs concernés afin de discuter des leçons apprises et des mesures correctives à prendre, suite à l'évaluation de l'utilité du GDACS dans la réponse aux crises, et d'établir les besoins complémentaires pour le développement futur du système.

D) Portail d'information sur les urgences humanitaires (ReliefWeb)

En 2006, la DG ECHO continuera à soutenir les efforts de ReliefWeb pour améliorer l'actualité et l'efficacité de son site, la qualité de ses produits, sa capacité d'élaborer des cartes et sa couverture des «urgences oubliées». ReliefWeb améliorera son site Internet par le développement de son serveur et d'un nouveau moteur de recherche de façon à garantir l'accès rapide et efficace aux informations essentielles 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

E) Réseaux régionaux intégrés d'information (IRIN)

En 2006, IRIN maintiendra une couverture des crises oubliées, peu médiatisées ou ponctuelles d'Afrique subsaharienne et d'Asie centrale et consolidera sa couverture du Népal.

En outre, IRIN développera et consolidera sa capacité d'intervention en urgence avec un instrument rapidement déployable et souple.

F) Visibilité

En 2006, OCHA mettra en oeuvre une stratégie de visibilité et de communication, qui veillera à la prise de mesures concrètes pour souligner le rôle de support de la Commission Européenne dans la coordination des affaires humanitaires. Le logo de la Commission restera visible sur les sites Internet des CIH, STF, ReliefWeb, IRIN et GDACS, en établissant un hyperlien vers le site de la DG ECHO. ReliefWeb continuera de publier des rapports et ouvrages de la Commission concernant l'aide humanitaire suivant les critères de sélection.

Les publications et les films produits par IRIN maintiendront la référence au soutien apporté par la Commission. Les CIH et les bureaux locaux OCHA soutenus exposeront le matériel de communication et visibilité de la Commission.

3 – Durée prévue des actions dans la décision proposée :

La durée de mise en œuvre de la présente décision sera de 15 mois. Les programmes que la DG ECHO finance par cette décision exigent en principe un horizon à moyen terme sur lequel la DG ECHO ne peut formellement s'engager, en raison du caractère annuel de sa programmation et de son budget, ainsi que de la nature à court terme de son mandat. La DG ECHO estime toutefois que cette aide constitue un investissement nécessaire, sur une période limitée, afin d'assurer l'efficacité et la faisabilité de son action à court terme dans une perspective à moyen ou long terme.

Les opérations humanitaires financées par la présente décision doivent être mises en œuvre endéans ladite cette période.

Les dépenses sont éligibles dans le cadre de cette décision à partir du 1^{er} février 2006.

Date de début : 01/02/2006.

Si la mise en œuvre des actions envisagées dans la présente décision est suspendue pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée des opérations d'aide humanitaire.

En vu de l'évolution de la situation sur le terrain, la Commission se réserve le droit de résilier les conventions signées avec les organisations humanitaires en charge de la mise en œuvre lorsque la suspension des activités s'étend sur une période supérieure à plus d'un tiers du total de la durée prévue de l'action. La procédure prévue à cet égard dans les conditions générales de la convention spécifique sera appliquée.

4 – Interventions/décisions précédentes de la Commission dans le cadre de la crise considérée :

En 2004, la Commission européenne a adopté sa première décision de financement thématique en faveur d'OCHA et la convention de subvention (ECHO/THM/BUD/2004/01001) a été conclue cette même année. Une deuxième décision a fait suite à celle-là en 2005 avec une convention de subvention (ECHO/THM/BUD/2005/01002) de même montant (EUR 4 M).

Les premiers résultats des deux années de financement thématique sont positifs, en raison du souci manifesté par la direction d'OCHA d'en faire une réalité, de l'excellence des équipes chargées des différentes composantes du programme et de l'association étroite de la DG ECHO au développement des outils. La DG ECHO a activement participé au développement du nouveau STF et du GDACS. Le GIT a partiellement accompli les objectifs annoncés dans le cadre du financement 2005. Dans chacun des bureaux locaux OCHA soutenus, une expertise dans le domaine de la gestion de l'information a été mise en place, ou est attendue avant la fin de la convention de subvention. Des instruments normalisés de support à la coordination humanitaire ont été mis à disposition. Leur intégration dans les

procédures de travail et de prise de décision reste cependant à compléter. Une liste de personnel formé et prêt à être déployé a été constituée et utilisée pour plusieurs actions du CIH en 2005.

L'aide apportée par la DG ECHO à l'amélioration et à la normalisation des CIH au niveau thématique a eu un impact positif sur le terrain. Le financement thématique a également couvert les coûts de déploiement des CIH au Darfour, à Sumatra, Sri Lanka, Niger et récemment au Pakistan permettant ainsi à OCHA de réagir rapidement (<http://www.humanitarianinfo.org>). Ces crises ont constitué des occasions parfaites pour le déploiement d'un CIH, en raison de la volatilité du contexte opérationnel humanitaire, la présence d'un grand nombre d'acteurs humanitaires nouveaux et l'absence de données concernant ces régions. Les CIH ont prouvé le caractère essentiel de leur rôle dans la coordination de l'aide humanitaire. La DG ECHO a maintenu son soutien aux CIH au Darfour, à Sumatra et au Sri Lanka par le biais de financements géographiques.

Deux missions d'évaluation conjointes ont été effectuées par la DG ECHO et OCHA au Soudan (Darfour), au Sri Lanka et en Indonésie (Banda Aceh). Ces missions ont été des éléments positifs dans le cadre de ce financement thématique en raison du soutien technique qu'elles ont apporté. La mission de suivi conjointe effectuée au CIH Sri Lanka et au CIH Sumatra en avril 2005, a identifié plus de 26 recommandations et questions qui doivent être prises en compte pour développer l'efficacité du concept CIH. La mission a confirmé que, malgré l'impact positif des deux CIH dans la réponse à la crise humanitaire, le concept de CIH méritait néanmoins des clarifications, notamment en ce qui concerne la relation entre ces centres et le bureau local OCHA et le Coordinateur Humanitaire. Par ailleurs, la DG ECHO a demandé à OCHA de renforcer sa capacité en ressources humaines pour le secteur de la gestion d'information, étant donné que le personnel GIT est souvent appelé à répondre à des situations d'urgence, comme cela a été le cas avec le tsunami en Asie ou le séisme en Asie du Sud.

Une mission de suivi conjointe au Pakistan, avec OCHA, l'Office américain d'Assistance aux Catastrophes à l'Etranger/Agence Américaine pour le Développement International (OFDA) et le Département britannique de Développement International (DFID) est en cours de préparation. Cette mission devrait examiner la mise en place des CIH comme mécanisme de coordination en réponse au séisme en Asie du Sud (<http://www.un.org.pk/earthquake05/undac.htm>).

5 - Autres donateurs et mécanismes de coordination entre donateurs :

Comme la Commission européenne, plusieurs États membres de l'UE, ainsi que les États-Unis, le Japon et le Canada ont apporté un soutien fort et continu aux opérations d'OCHA, notamment en Afrique. Tous reconnaissent qu'une telle aide est nécessaire dans cette région particulièrement vulnérable et changeante.

Le soutien financier apporté par l'Office américain d'Assistance aux Catastrophes à l'Etranger/Agence Américaine pour le Développement International (OFDA/USAID) et le Département britannique de Développement International (DFID) sera un complément au financement thématique de la DG ECHO.

L'OFDA maintient une réserve de fonds qui peut être mise à contribution pour le lancement d'un CIH. Le DFID entretient au Royaume-Uni et entretient l'équipement lourd nécessaire à

la mise en place d'un CIH completet couvre les coûts de déploiement. Ce service est un élément essentiel à la mise en fonctionnement des CIH dans un délai de 7 jours suivant la survenance d'une catastrophe. L'OFDA tout comme le DFID ont fourni du personnel d'assistance pour des CIH, au cours de l'année 2005.

Des chevauchements et des duplications sont évités grâce à un contact permanent entre la DG ECHO, l'OFDA/USAID et le DFID, qui coordonnent leur soutien au GIT et déterminent ensemble la meilleure utilisation de l'aide financière dans le cadre des objectifs communs concernant la stratégie de gestion d'information d'OCHA.

OCHA veille à éviter les chevauchements dans le financement des activités par différents donateurs et, tout particulièrement, entre les financements assurés par la DG ECHO aux niveaux géographique et thématique.

6 –Montant de la décision et répartition par objectifs spécifiques:

6.1. – Montant total de la décision: EUR 3.000.000.

6.2.- Répartition du budget par objectif spécifique

Objectif principal: <i>Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire au sein de la communauté internationale dans le but de mieux répondre aux besoins des victimes des crises humanitaires</i>				
Objectifs spécifiques	Montant alloué par objectif spécifique (EUR)	Région géographique de l'opération	Activités	Partenaires potentiels¹
L'objectif spécifique est de renforcer les systèmes de gestion de l'information et les services d'OCHA, en particulier la gestion de l'information de terrain, le système de traçage financier, ReliefWeb, IRIN et le système d'alerte mondial en cas de catastrophes, afin d'améliorer la coordination de l'aide humanitaire.	3.000.000	Global	<u>GIT</u> : centres régionaux de gestion de l'information et une session de formation globale sur la gestion d'information de terrain; formation du personnel en gestion de l'information; fourniture et installation d'équipements dans les bureaux locaux d'OCHA; fourniture d'outils normalisés de gestion de l'information; si nécessaire, déploiement d'un CIH dans les 7 jours pour les urgences ponctuelles; évaluation de la gestion d'information relative au séisme sud asiatique; le <u>STF</u> améliore de 90 % le traçage de l'aide humanitaire en dehors des CAP; le STF et le système en 14 points correspondent à 95 %; augmentation de 20 % du nombre de sources d'information pour les crises oubliées; Moteur de recherche avancée pour le STF; usage du système électronique de 14 points; une étude indépendante montre une amélioration de la qualité des rapports de <u>ReliefWeb</u> ; nouveau moteur de recherche; <u>IRIN</u> maintiendra et consolidera sa couverture de crises oubliées, peu médiatisées et ponctuelles en Afrique sub-Saharienne et en Asie Centrale, tout en consolidant sa couverture au Népal; développement de la capacité d'intervention urgente d'IRIN; une réunion annuelle des parties prenantes au GDACS sera organisée, de même que des ateliers de développement de la méthodologie du GDACS. Le GDACS fonctionne en ligne et offre un système d'alerte automatique (ASGARD), une composante d'échange d'information en temps réel (OSOCC virtuel), ainsi qu'un accès direct aux rapports (ReliefWeb) et images satellite (UNOSAT) pour toute catastrophe significative.	ONU - OCHA
TOTAL	3.000.000			

¹ Organisation des Nations unies, Office de coordination des affaires humanitaires

7 – Évaluation

En application de l'article 18 du Règlement (CE) du Conseil n° 1257/96 du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire, la Commission est appelée à procéder régulièrement à des évaluations d'actions d'aide humanitaire financées par la Communauté en vue d'établir si les objectifs visés par ces actions ont été atteints et en vue de fournir des lignes directrices pour améliorer l'efficacité des actions futures.» Ces évaluations sont structurées et organisées à partir de thèmes globaux et horizontaux faisant partie de la stratégie annuelle de la DG ECHO, tels que les questions relatives aux enfants, la sécurité des travailleurs humanitaires, le respect des droits de l'homme, l'égalité des chances, etc. Chaque année, un programme d'évaluation indicatif est établi après un processus de consultation. Ce programme est flexible et peut être adapté pour y inclure des évaluations non prévues dans le programme initial, en réponse à des événements particuliers ou à des circonstances changeantes. De plus amples informations peuvent être obtenues sur:

http://europa.eu.int/comm/DG ECHO/evaluation/index_fr.htm.

8 – Impact sur le budget: article 23 02 01

	CE (en euros)
Budget provisionnel pour les dotations 2006	470.429.000
Budgets supplémentaires	-
Transferts	-
Budget provisionnel pour les dotations 2006	470. 429.000
Montant total de la décision	3. 000. 000

DÉCISION DE LA COMMISSION

du

relative au financement des opérations humanitaires sur le budget général de l'Union européenne en visant à renforcer les systèmes d'information essentiels à la coordination de l'aide humanitaire par un financement thématique au Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne,
vu le règlement (CE) n° 1257/96 du Conseil du 20 juin 1996 concernant l'aide humanitaire¹,
et en particulier son article 15, paragraphe 2,

considérant ce qui suit:

- (1) Lors de conflits ou de catastrophes majeures, il importe de pouvoir compter sur une information précise et actualisée. Si la communauté humanitaire est capable de collecter, d'analyser et de diffuser rapidement les informations essentielles, et d'agir en conséquence, l'efficacité de la réponse s'en trouvera accrue, les besoins seront mieux satisfaits et les populations touchées mieux servies.
- (2) Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires des Nations Unies (OCHA) a été établi dans le but spécifique de collaborer avec les agences de secours opérant sur le terrain, afin de veiller à éviter des carences dans les interventions et les doubles emplois.
- (3) DG ECHO utilise abondamment le système d'information d'OCHA dans sa gestion quotidienne de l'assistance humanitaire.
- (4) Une évaluation de la situation humanitaire a conclu que les opérations d'aide humanitaire devraient être financées par l'Union Européenne pour une période de 15 mois.
- (5) Il est estimé qu'un montant de EUR 3.000.000 de la ligne budgétaire 23.02.01 du budget général de l'Union européenne est nécessaire pour soutenir et renforcer les systèmes d'information essentiels à la coordination de l'assistance humanitaire, en tenant compte du budget disponible, des interventions d'autres donateurs et d'autres facteurs.
- (6) Conformément à l'article 17, paragraphe 3, du règlement (CE) n° 1257/96 du 20 juin 1996, le comité d'aide humanitaire a émis un avis favorable le

DECIDE :

¹ JO L 163 du 2.7.1996, p. 1-6

Article premier

1. Conformément aux objectifs et orientations générales de l'aide humanitaire, la Commission approuve par la présente décision un montant total de EUR 3.000.000 en faveur d'opérations d'aide humanitaire destinées à renforcer les systèmes d'information essentiels à la coordination de l'aide humanitaire, en utilisant la ligne 23.02.01 du budget général 2006 de l'Union européenne.
2. Conformément aux articles 2 et 4 du règlement (CE) n° 1257/96, ces opérations humanitaires seront mises en œuvre dans le cadre de l'objectif spécifique suivant:
 - Renforcement des systèmes de gestion de l'information et des services d'OCHA, en particulier la gestion de l'information de terrain, le système de traçage financier, ReliefWeb, IRIN et le système d'alerte mondial sur les catastrophes, afin d'améliorer la coordination de l'aide humanitaire.

Le montant total de cette décision est alloué à cet objectif.

Article 2

1. La durée de mise en œuvre de la présente décision doit être une période maximum de 15 mois commençant le 1 février 2006.
2. Les dépenses engagées dans le cadre de la présente décision sont éligibles à compter du 1 février 2006.
3. Si les actions envisagées dans la présente décision sont suspendues pour cause de *force majeure* ou en raison de circonstances comparables, la période de suspension ne sera pas prise en considération dans le calcul de la durée de mise en œuvre de la présente décision.

Article 3

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles,

Par la Commission

Membre de la Commission